

N° 23

2011 - 2016

Message du Conseil communal au Conseil général

REVISION DU PAL, CONCEPTION DIRECTRICE

(4 février 2013)

VILLE DE FRIBOURG



TABLE DES MATIERES

1. Informations relatives aux études financées à ce jour (2004-2012)	3-4
a. Etablir le diagnostic du PAL actuel (2004-2008)	3
b. Procéder à la consultation de la population (2008-2010)	4
c. Identifier les thèmes stratégiques à développer lors des phases ultérieures (2009-2012)	4
d. Développer les thématiques du projet d'agglomération à l'échelle de la Ville (2011-2012)	4
e. Elaborer la vision directrice (2012)	4
2. Présentation de la démarche de travail liée à la planification directrice	5-6
2.1 Démarche de travail générale	5
2.2 Volet A : conception directrice communale (2013-2014)	5
2.3 Volet B : plan d'aménagement local (période 2013-2014)	6
2.4 Projets fédérateurs	6
3. Consultation du SeCA, approbation de la démarche	7
4. Coûts	7
5. Objet du crédit d'étude relatif au présent message	8
6. Coûts financiers	8
7. Conclusion	8

Message du Conseil communal

au

Conseil général

(du 4 février 2013)

23 – 2011-2016

Révision du PAL, conception directrice

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par le présent message, le Conseil communal a l'honneur de solliciter une demande concernant le financement des études à engager dans le cadre de la révision du PAL. Un montant de Fr. 250'000.00 a été prévu à cet effet au budget d'investissement 2013.

1. Informations relatives aux études financées à ce jour (2004-2012)

Pour rappel, le Plan d'aménagement local (PAL) en vigueur de la Ville de Fribourg date de 1992. Le dossier directeur qui a été élaboré au début des années 80 se base sur des objectifs formulés dès 1977. Il a été complété au fil des années par une série de planifications annexes.

La Ville de Fribourg a entamé la révision générale du PAL dès 2004 par la mise en évidence des objectifs et la formulation d'un **Programme de révision**. Ces documents ont été soumis au SeCA et aux communes voisines, ils peuvent être consultés par le biais du site internet de la Ville (http://www.ville-fribourg.ch/fr/files/pdf32/pal_programme_revision.pdf).

La démarche associée à la révision du PAL a fait l'objet de crédits d'investissement dans les budgets des années 2004, 2009, 2011, 2012 et 2013. L'objectif et l'usage des montants requis ont alors été décrits dans les textes explicatifs associés aux différentes rubriques concernées pour les montants de catégorie II et dans le cadre du message du Conseil communal au Conseil général pour le montant de Fr. 200'000.00 inscrit en catégorie III au budget 2009.

Les rapports de gestion ont également fourni, dès l'exercice 2005, des explications et des informations, parfois détaillées, sur la situation du dossier et sur les études engagées lors de l'année précédente. L'on peut citer ici à titre d'exemple, un extrait du rapport de gestion 2010 relatif à la description du projet d'agglomération en cours de développement et d'élaboration (annexe 1).

Le chapitre 4 ci-après, qui traite des coûts, cite les rubriques en question et les montants qui leur sont associés. Pour rappel, ces études ont servi à :

a. Etablir le diagnostic du PAL actuel (2004 – 2008)

La révision du PAL a nécessité, avant toute autre démarche, un travail préliminaire de fond qui a été engagé dès 2004 et s'est poursuivi jusqu'en 2008. Cette phase préparatoire de diagnostic et d'analyse a produit un document appelé **Programme de révision** qui a fait l'objet d'une large consultation publique au tournant des années 2007 et 2008. Ce document fait la synthèse des différents travaux préparatoires et présente les objectifs de la révision générale du PAL.

b. Procéder à la consultation de la population (2008 – 2010)

La seconde étape a consisté à lancer un processus de consultation de la population. Trois séquences complémentaires ont été engagées en 2008, 2009 et 2010, à savoir :

- La diffusion d'un **Jeu de l'oie** dans le but d'informer la population sur le processus de la révision du PAL ;
- La rédaction d'un article paru en 2 langues, dans le « **1700** », résumant les objectifs de la révision ;
- **L'Enquête auprès de la population** réalisée par la Haute Ecole de Gestion (HEG). Cette démarche a notamment porté sur les sujets sensibles suivants : la nature en ville, la mobilité, les sites historiques, les infrastructures publiques et l'énergie. Ce document peut être consulté à l'adresse internet suivante : http://www.ville-fribourg.ch/vfr/files/pdf32/enquete_pal.pdf.

c. Identifier les thèmes stratégiques à développer lors des phases ultérieures (2009 – 2012)

Sur la base du diagnostic issu des travaux préparatoires et des résultats de la consultation engagée auprès de la population, une troisième phase a été amorcée. Elle a consisté à engager un processus d'exploration et d'identification des thèmes stratégiques déterminant pour le développement futur de la Ville, en termes d'urbanisation, de mobilité et de biodiversité, afin de mieux orienter les études à venir.

Cette phase, essentielle à la mise en exergue des enjeux posés par le futur PAL, a nécessité le lancement d'études spécifiques par des bureaux spécialisés. Ces études ont notamment porté sur les sujets ou thèmes suivants :

- Planification et gestion des forêts du territoire communal, en particulier des forêts urbaines
- Mise en exergue des orientations stratégiques liées aux énergies
- Analyse thématique et sectorielle de la ville historique dans la perspective de sa requalification
- Identification d'orientations stratégiques portant sur la nature en Ville
- Elaboration de directives pour des sites stratégiques en vue de produire des plans directeurs ou des plans d'aménagement de détail (PAD).

Cette phase est à l'origine de l'élaboration des documents suivants:

- **Plan de gestion des forêts**
- **Plan directeur des énergies**
- **Audit sur la nature en ville**
- **Plan directeur de la Ville historique**
- **Plan d'aménagement de détail des Arsenaux.**

d. Développer les thématiques du projet d'agglomération à l'échelle de la Ville (2011-2012)

Parallèlement à cette réflexion ciblée sur des thématiques propres à la Ville, un travail d'investigation régional a été engagé par l'Agglomération sous la forme d'un MEP (Mandat d'Etudes Parallèles), dans le but d'élaborer le **Projet d'agglomération de 2^{ème} génération** (période 2009-2010). Sur la base du projet d'agglomération validé par les instances compétentes, il a alors été possible, dès l'année 2012, d'engager avec les mandataires du projet d'agglomération une réflexion plus fine sur les relations à établir entre le territoire communal de la Ville et ce nouveau projet régional. Le projet d'agglomération de 2^{ème} génération peut être consulté à l'adresse internet suivante : <http://www.agglo-fr.ch/fr/documentation/le-plan-directeur-dagglomeration.html> .

e. Elaborer la vision directrice (2012)

L'année 2012 a été consacrée essentiellement à la mise en relation du Projet d'agglomération avec les enjeux territoriaux et urbains propres à la ville ainsi qu'à l'élaboration du cahier des charges relatif aux phases restantes de la révision. Ce travail de clarification a été nécessaire pour définir et rédiger le cahier des charges à confier aux mandataires spécialisés concernés par la phase « conception directrice » en termes de contenu et de compétences à rassembler. De plus, une première esquisse du cadre stratégique a été initiée.

Il s'agit d'une phase préparatoire qui a essentiellement eu pour but de définir les thèmes principaux de la conception directrice de la Ville sur la base des grands principes définis dans le cadre du projet d'agglomération. Enfin, une réflexion de fond destinée au lancement des études relatives à la place de la gare a permis de présenter une méthode, une stratégie et un crédit dans le cadre du budget 2013.

2. Présentation de la démarche de travail liée à la planification directrice

A ce stade du message, il convient de mentionner que le projet d'agglomération 2ème génération, remis fin 2011 à la Confédération pour évaluation, vaut comme Plan directeur régional. Ce projet est en effet essentiel et déterminant pour le développement stratégique de la ville, dont il confirme et précise le rôle et la fonction par rapport aux communes voisines.

Il s'agit donc désormais, sur la base des démarches et des études engagées jusqu'à ce jour et à la connaissance du projet d'agglomération, d'engager les réflexions stratégiques liées à la dernière phase de la révision du PAL. L'objectif à atteindre consiste à remettre le dossier aux services cantonaux avant le 31 décembre 2014, ce qui permettra ensuite de lancer la procédure de consultation.

2.1. Démarche de travail générale

Un des enjeux majeurs de la révision du Plan d'aménagement est d'orienter et de gérer le développement urbain de la Ville de Fribourg au moyen des instruments opposables aux tiers (Plan d'affectation des zones, RCU...), mais également et surtout par l'élaboration d'une vision stratégique développée pour l'ensemble du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, deux phases de travail complémentaires ont été prévues:

- la première étape traite **de la conception directrice communale, volet A stratégique** (2013-2014), étant précisé que des études préparatoires (mentionnées sous la dénomination volet 0 par les mandataires) ont été réalisées en 2012 afin de produire une première esquisse du cadre stratégique. Le volet 0 a eu essentiellement pour but de définir les thèmes principaux de la conception directrice);
- la seconde partie porte sur **le plan d'aménagement local, volet B formalisation** (2013-2014) (dossier directeur – art. 38 et 39 de la LATec, plan d'affectation des zones, réglementation y afférente et les plans d'aménagement de détail).

Il a été admis de consolider le lien entre les deux volets par un chevauchement de ceux-ci pendant une période. De façon concrète, la cohérence entre le volet A stratégique et le volet B formalisation se fera par une superposition des mandats dans le temps, sachant que des mandataires distincts seront sollicités pour chaque volet (annexe 2).

Parallèlement à ces deux volets, des études particulières seront engagées sur des projets associés à des sites sensibles ou stratégiques : les projets fédérateurs. Ces démarches complémentaires sont nécessaires afin d'alimenter la réflexion globale. Des études portant sur des thématiques spécifiques (énergie, développement durable et stationnement) devront également être lancées dans le but de compléter le dossier.

2.2. Volet A : conception directrice communale (2013-2014)

Après avoir informé et consulté la population en 2009, procédé à une enquête en 2010, développé et validé avec les autres communes concernées le projet d'agglomération en 2011-2012, le Conseil communal a décidé de démarrer concrètement la conception directrice en collaborant avec les mandataires du projet d'agglomération de 2^{ème} génération. Il a ainsi confié les prestations portant sur le volet A stratégique aux bureaux suivants :

- Güller Güller architecture urbanisme, Zurich, thème urbanisation
- MRS Partner sa, Zurich, thème mobilité
- Paysagegestion, Lausanne, thème paysage.

Dans cette phase, il s'agit d'approfondir le travail réalisé à l'échelle de l'agglomération afin de proposer une vision stratégique à l'échelle locale pour les 20 prochaines années. L'enjeu consiste à définir la ville de demain. Cette vision stratégique se développe selon 3 axes :

- L'élaboration du projet territorial et des volets thématiques : urbanisation, mobilité et paysage
- L'identification de projets fédérateurs
- La rédaction d'un rapport permettant l'établissement du plan d'aménagement local (dossier directeur, PAZ, RCU, plan des circulations...).

De façon plus précise, les prestations des bureaux concernant le volet A (période 2013-2014) s'articulent selon 3 grandes phases de travail (annexe 3) :

- La phase 1, consacrée au travail de niveau stratégique, qui a pour objectifs d'identifier les grands enjeux pour le développement de la ville, de concevoir et de définir la "grande architecture" ou "ossature" du PAL, dont notamment la vision et le projet de territoire.
- La phase 2, consacrée à divers approfondissements thématiques et sectoriels sur la base des grandes lignes du projet territorial proposées en phase 1. Des relations seront régulièrement établies entre les phases 1 et 2 pour enrichir et compléter les réflexions.
- La phase 3, plus opérationnelle, consacrée au travail d'accompagnement de la formalisation du PAL, tant pour la partie planification directrice que pour la partie « document opposable aux tiers » du PAL.

2.3. Volet B : plan d'aménagement local (période 2013-2014)

La vision liée au développement et à la gestion de la ville de Fribourg ayant été définie dans le volet A, il s'agira ensuite de traduire ces objectifs dans un document technique et légal. La stratégie communale doit en effet être vulgarisée et synthétisée dans un document opposable aux tiers, à savoir le plan d'aménagement local qui comprend les éléments suivants (art.39 LATeC):

- a) le dossier directeur (constitué du plan directeur communal et du programme d'équipement)
- b) le plan d'affectation des zones
- c) la réglementation afférente au plan d'affectation des zones (RCU)
- d) les plans d'aménagement de détail.

L'élaboration de ce dossier sera confiée au cours de l'année 2013 à un bureau d'urbanisme sélectionné selon la procédure régie par les marchés publics. Ce bureau travaillera en partenariat avec les mandataires du volet A dans un premier temps, puis à l'élaboration du dossier directeur (période 2013-2014).

Le service d'urbanisme de la Ville aura pour mission d'assurer la coordination entre les différents bureaux mandatés.

2.4. Projets fédérateurs

La ville du 21ème siècle ne se développe et ne se construit pas uniquement au travers de plans, mais surtout au travers de projets, en particulier de projets fédérateurs pour la population et les instances décisionnelles. Par conséquent, les sites, les lieux et les projets sensibles et déterminants pour le développement de la Ville de Fribourg et de ses quartiers doivent faire partie intégrante du projet territorial.

De façon précise, il s'agira d'identifier les sites sensibles ou stratégiques afin de dresser la liste exhaustive de ces projets fédérateurs. Les sites suivants ont d'ores et déjà été retenus : Tour Henri, Cardinal, Place de la Gare, Grand-Places, Abattoirs – St Léonard, Rives de la Sarine,...Une seconde phase traitera de leur description, notamment l'identification des exigences spatiales, des aspects mobilité et socio-économiques et de la gestion du dossier, le cas échéant. Toutefois, l'approfondissement des études liées à chaque projet fédérateur fera l'objet de processus, de mandats et de financement spécifiques.

Pour information, les processus de planification liés aux secteurs suivants ont d'ores et déjà démarré : Tour Henri, Cardinal, Grand-Places.

3. Consultation du SeCA, approbation de la démarche

La ville a organisé le 1^{er} mai 2012 une première séance concernant la révision du PAL avec le SeCA, dans le but de définir les grands principes de la démarche relative à la révision.

Une seconde rencontre a été organisée le 15 juin 2012 entre le SeCA et le Service d'urbanisme. Après avoir pris connaissance des réflexions menées par la Ville de Fribourg, le SeCA s'est déclaré favorable à la démarche de travail développée. Il a notamment approuvé la phase stratégique préparatoire qu'il a estimé être nécessaire, car elle appuie et fonde les documents du dossier directeur.

Le fait que la conception directrice ne constitue pas le dossier directeur qui doit être établi simultanément au dossier d'affectation a été souligné. La Ville a également pris note que le SeCA ne prendrait pas position sur un dossier directeur transmis sans le dossier d'affectation. Compte tenu de la nouvelle LATeC et du nouveau plan directeur de l'agglomération, il a enfin été admis que la Ville peut envisager de réexaminer les bases de son travail datant de 2008.

Ces aspects sont essentiels et permettront notamment d'étayer les explications en cas d'oppositions ultérieures.

4. Coûts

Des cahiers des charges, joints en annexe 2 à titre d'information, ont été établis pour le volet A. Les mandats y relatifs se chiffrent chacun à Fr. 100'000.00 pour les thématiques urbanisation et mobilité et à Fr. 50'000.00 pour le paysage. Le coût global lié à cette 1^{ère} phase s'élève donc à Fr. 250'000.00.

Pour le volet B, un montant global de Fr. 250'000.00 environ a été évalué. Cette estimation est susceptible d'évoluer selon la matière et les résultats qui seront issus du volet A, ainsi que des mandats à venir concernant le volet B. Il s'agit donc d'un ordre de grandeur. Ce montant sera précisé dans un second message qui sera soumis au Conseil général dans le cadre du budget 2014.

Concernant le financement des prestations en cours et des études engagées jusqu'à ce jour décrites de façon synthétique dans le chapitre 1, les crédits d'investissement ont été votés :

- | | |
|------------------------------------|-----------------|
| • Budget 2009, Rubrique 620.501.11 | Fr. 200'000.00. |
| • Budget 2011, Rubrique 620.501.13 | Fr. 100'000.00. |
| • Budget 2012, Rubrique 620.501.20 | Fr. 150'000.00. |

Le coût global (hormis le montant admis en 2004 de Fr 175'000.00 lié au programme de révision) se monte ainsi à ce jour à Fr. 450'000.00 pour les démarches et les études d'ores et déjà engagées. Pour rappel, ces montants ont été engagés pour :

- Etablir le diagnostic du PAL actuel en force (2004-2008)
- Procéder à la consultation de la population (2008-2010)
- Identifier les thèmes stratégiques à développer lors des phases ultérieures (2009-2012)
- Développer les thématiques du projet d'agglomération à l'échelle de la Ville (2011-2012)
- Elaborer la vision directrice (2012)

Les phases à venir s'élèvent, quant à elles, à Fr. 500'000.00 ; ce montant correspond à l'addition des montants relatifs au volet A et au volet B.

A titre de comparaison, le coût global des études engagées pour la révision du PAL par la Commune de Villars sur Glâne est évalué à Fr. 500'000.00 (y compris la phase liée à la réflexion territoriale et à l'élaboration d'une vision stratégique), la somme investie par Köniz, pour un travail similaire est de Fr. 1'280'000.00, et le coût du projet d'agglomération 2^{ème} génération (Plan directeur régional en cours d'élaboration pris en compte) correspond à un montant global de Fr. 1'100'000.00.

5. Objet du crédit d'étude relatif au présent message

Le crédit d'étude relatif au présent message porte sur un montant de Fr. 250'000.00. Ce montant global est nécessaire pour financer les études suivantes :

- Prestations relatives au volet A stratégique, à engager en 2013 par les mandataires, pour un coût de Fr. 200'000.00 ;
- Prestations relatives au volet B formalisation, à engager en 2013 par les mandataires, pour un coût de Fr. 50'000.00. (Le cahier des charges des mandataires pour le volet B est en cours d'élaboration).

Il est précisé que ce montant, tel que mentionné ci-dessus, couvre les frais d'étude pour l'année 2013. Un message ultérieur sera rédigé pour le coût des études portant sur l'année 2014. Si un montant de Fr. 250'000.00 a été inscrit à cet effet dans le Plan financier 2013-2018, le chiffre exact du crédit d'études sera précisé dans le budget 2014, à la connaissance du coût des différents mandats.

6. Coûts financiers

Les frais financiers annuels de cet investissement brut sont les suivants :

- Amortissements	15%	Fr. 37'500.00
- Intérêts (tenant compte d'une marge d'autofinancement à zéro)	2%	Fr. 5'000.00
Total		Fr. 42'500.00
		=====

Les coûts des intérêts passifs sont dégressifs. Ces montants d'amortissements et d'intérêts ont été intégrés dans le plan financier 2013 – 2017.

7. Conclusion

Le Conseil communal vous propose d'accepter le montant de Fr. 250'000.00 destiné au financement des études relatives à la révision du PAL, conception directrice.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic

La Secrétaire de Ville

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexes :

- Projet d'arrêté
1. Extrait du rapport de gestion 2010
 2. Calendrier de la révision
 3. Cahiers des charges des mandataires, volet A stratégique

1. Stand des Dossiers, Erinnerung an die bisherigen Phasen

Der geltende Ortsplan der Stadt Freiburg stammt aus dem Jahre 1992.

Die Stadt Freiburg hat die Gesamtrevision des Ortsplans ab 2008 in Angriff genommen, dies um die Zielsetzungen hervorzuheben und ein Revisionsprogramm festzulegen.

2. Vorgehen bei der Revision des Ortsplans

Um eine Planung zu erarbeiten, die auf einer strategischen Vision beruht, hat das Amt für Stadtplanung zwischen zwei sich ergänzenden Arbeitsphasen unterschieden:

- die erste Etappe behandelt die kommunale Richtplankonzeption, Bereich A Strategie (2013-2014) :

In dieser Phase geht es darum, die auf der Ebene Agglomeration gemachte Arbeit zu vertiefen, um auf Gemeindeebene eine strategische Vision für die kommenden 20 Jahre vorzuschlagen. Die Herausforderung besteht dabei darin, die Stadt von morgen zu beschreiben. Diese strategische Vision entwickelt sich auf 3 Achsen:

- Erarbeitung des Raumprojekts und der thematischen Bereiche : Stadtplanung, Mobilität, Landschaft.
- Identifizierung von Projekten, mit denen sich die Bevölkerung besonders identifiziert.
- Redaktion eines Berichts, der es erlaubt, den Ortsplan zu erstellen (Zonennutzungsplan, Vorschriften zum Zonennutzungsplan, Verkehrsplan...).

- beim zweiten Teil geht es um den eigentlichen Ortsplan, Bereich B schriftliche Umsetzung (2013-2014) :

Nachdem die Vision für die Entwicklung und die Gestaltung der Stadt Freiburg im Bereich A festgelegt worden ist, wird es dann darum gehen, die Zielsetzung im einem technischen und rechtsverbindlichen Dokument umzusetzen. Die Strategie der Gemeinde muss nämlich in einem Dokument, gegen das Dritte Einspruch erheben können, verständlich dargestellt und zusammengefasst werden. Der Ortsplan enthält folgende Dokumente (Art.39 RPBG):

- a) Richtplandossier (besteht aus Gemeinderichtplan und Erschliessungsprogramm)
- b) Zonennutzungsplan
- c) Vorschriften zum Zonennutzungsplan
- d) Detailbebauungspläne.

Die Verbindung der beiden Bereiche soll so geschehen, dass sie sich während eines Zeitraumes überlappen.

Parallel zu diesen beiden Bereichen werden thematische Studien (Energie, nachhaltige Entwicklung, Parkieren) und besondere Studien zu Projekten, mit denen sich die Bevölkerung besonders identifiziert, unternommen : Tour-Henri, Cardinal, Bahnhofplatz, Schlachthaus – St. Leonhard, Schützenmatte, Uferwege der Saane, usw...

Die ergänzenden Studien und die Projekte, mit denen sich die Bevölkerung besonders identifiziert, werden Gegenstand eines Prozesses, von Auftragsverfahren und von spezifischen Entscheidungsverfahren sein, die von Fall zu Fall behandelt werden.

3. Konsultation des BRPA, Zustimmung zum Vorgehen

Nach mehreren Kontakten zwischen den Dienststellen der Stadt und des Kantons hat das Bau- und Raumplanungsamt BRPA von den Überlegungen des Amtes für Stadtplanung Kenntnis genommen und dem Arbeitsvorgehen zugestimmt.

4. Kosten

Die Gesamtkosten, welche den Bereich A betreffen, wurden vom Gemeinderat an seiner Sitzung vom 4. Juli 2012 angenommen. Sie belaufen sich auf Fr. 250'000.00 (Fr. 100'000.00 für das Thema Stadtplanung, Fr. 100'000.00 für das Thema Mobilität und Fr. 50'000.00 für das Thema Landschaft).

Für den Bereich B wurde der Gesamtbetrag auf Fr. 250'000.00 geschätzt. Diese Schätzung wird sich je nach Inhalt, aufgrund der Ergebnisse des Bereichs A sowie der Beträge der Mandate betreffend den Bereich B verändern. Es handelt sich somit um eine Größenordnung. Diese Beträge werden in einer zweiten Botschaft näher erläutert, welche dem Generalrat im Rahmen des Budgets 2014 unterbreitet werden wird.

Was die laufenden Dienstleistungen anbelangt, verfügt das Amt gegenwärtig über Investitionskredite, welche der Gemeinderat und der Generalrat im Rahmen der Beschlüsse zu den Budgets 2011 und 2012 angenommen hatten:

- Rubrik 620.501.13, Ortsplanrevision Fr. 100'000.00.
- Rubrik 620.501.20, Ortsplanrevision Fr. 150'000.00.

5. Gegenstand des Studienkredites

Die ergänzenden Studien und die Projekte, mit denen sich die Bevölkerung besonders identifiziert, werden Gegenstand eines Prozesses, von Auftragsverfahren und von spezifischen Entscheidungsverfahren sein, die von Fall zu Fall behandelt werden.

Der Studienkredit, der mit dieser Botschaft beantragt wird, beläuft sich auf Fr. 250'000.00. Dieser Gesamtbetrag ist notwendig, um folgende Studien zu finanzieren :

- Die Dienstleistungen, die für den Bereich A (Strategie) im Jahr 2013 in Auftrag gegeben werden, belaufen sich auf Fr. 200'000.00.
- Die Dienstleistungen, die für den Bereich B (schriftliche Umsetzung) im Jahr 2013 in Auftrag gegeben werden, belaufen sich auf Fr. 50'000.00.

Es wird ausdrücklich erwähnt, dass der obige Betrag die Studienkosten für das Jahr 2013 deckt. Für die Kosten der Studien, die im Jahr 2014 durchgeführt werden, wird später eine weitere Botschaft verfasst. In den Finanzplan 2013-2018 wurde ein Betrag von Fr. 250'000.00 aufgenommen. Wenn dann die Kosten der verschiedenen Mandate bekannt sind, wird dann der genaue Betrag der Studienkredite ins Budget 2014 aufgenommen .

6. Schlussfolgerung

Aufgrund der obigen Ausführungen schlägt Ihnen der Gemeinderat vor, den Verpflichtungskredit von

Fr. 250'000.00 inkl. MWSt

zu genehmigen, der für die Finanzierung des Bereichs A der Ortsplanrevision bestimmt ist. Die jährlichen Kosten dieses Kredits (Amortisation + Zinsen) belaufen sich auf Fr. 42'500.00.

(Projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 23 du 4 février 2013 ;
- le rapport de la Commission de l'édilité,
- le rapport de la Commission financière

arrête :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de Fr. 250'000.00 destiné à la révision du PAL, conception directrice

Article 2

Cet investissement peut être financé par l'emprunt et amorti suivant les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la Loi sur les communes et à l'article 23 du Règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Jean-Pierre Wolhauser

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

André Pillonel